

MENTHONNEX-EN-BORNES

VILLY-LE-BOUVERET



**PROJET EDUCATIF
TERRITORIAL**

ANNEES 2016-2019

SOMMAIRE

I. PRESENTATION ET ANALYSE DU TERRITOIRE	3
1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	3
2. SITUATION ADMINISTRATIVE	3
3. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE	3
4. SITUATION ÉCONOMIQUE	3
5. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	3
6. ACTEURS DYNAMIQUES DU TERRITOIRE	4
7. PRÉSENTATION DES ÉCOLES	4
II. OBJECTIFS GENERAUX DU PEDT	5
III. ORGANISATION GENERALE DU TEMPS DE L'ENFANT	5
1. ECOLE	6
2. CANTINE, TAP, GARDERIE	6
3. CENTRE DE LOISIRS DES BORNES	7
IV. LES MOYENS	8
1. LOCAUX MIS À DISPOSITION	8
2. PERSONNEL MIS À DISPOSITION	8
V. ACTIVITES PROPOSEES	9
1. TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)	9
2. GARDERIES	10
3. CENTRE DE LOISIRS	11
VI. COMITE DE PILOTAGE	11
VII. MISE EN OEUVRE	12
1. DURÉE DU PEDT	12
2. FINANCEMENT	12
3. EVALUATION DU PEDT	12

I. PRESENTATION ET ANALYSE DU TERRITOIRE

1. Situation géographique

Les communes de Menthonnex en Bornes et Villy-le-Bouveret (74350) se trouvent dans le département de Haute-Savoie situé en région Rhône-Alpes, sur le plateau des Bornes. Ce sont deux communes rurales situées entre 3 bassins de vie que sont le Genevois, la vallée de l'Arve et le bassin Annécien. Nous sommes en moyenne montagne à une altitude qui se situe entre 626 et 964 m.

2. Situation administrative

Les deux communes sont rattachées à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC).

Depuis 2015, Villy-le-Bouveret ET Menthonnex-en-Bornes font partie du canton de La Roche-sur-Foron.

La compétence scolaire est du ressort de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Les communes assurent quant à elles la compétence périscolaire.

3. Situation démographique

D'après les derniers recensements officiels, la population de Villy s'élève à 552 habitants avec une densité de 158 habitants par km².

Menthonnex quant à elle s'étend sur 848 ha (on dénombre une quinzaine de hameaux) et compte actuellement 1013 habitants.

4. Situation économique

Les communes de Menthonnex-en-Bornes et de Villy-le-Bouveret sont des communes rurales.

A Villy-le-Bouveret, deux exploitations agricoles sont encore en activité. Aucun commerce, ni entreprise n'y sont présente.

A Menthonnex, dix exploitations agricoles sont encore en activité.

Menthonnex accueille une boulangerie, deux restaurants, un bureau d'assurance, vingt activités artisanales, commerciales ou libérales.

La plupart des habitants des deux communes travaillent sur les bassins de vie précédemment cités. Les 2/3 environ de la population active travaillent en Suisse voisine.

5. Equipements collectifs

Les communes disposent chacune d'une école élémentaire récemment construite.

Elles disposent également d'aires de jeux, d'agorospaces, d'un terrain de football et de salles polyvalentes permettant la gestion des activités périscolaires.

L'ancienne école de Villy a été récemment transformée en centre de loisirs.

La commune de Villy envisage par ailleurs la construction d'une piste d'athlétisme sur 2017.

6. Acteurs dynamiques du territoire

Les communes de Villy et de Menthonnex disposent de plusieurs associations qui dynamisent la vie des villages tout au long de l'année, entre autres :

A Villy :

- **le Cercle Rural**, qui propose diverses animations en particulier la fête du village,
- **l'Assiette gourmande**, qui gère la cantine scolaire,
- **Graines de Favis**, créée en 2014 pour gérer les activités périscolaires et extrascolaires de la commune ainsi que diverses activités culturelles,
- **Artemiss**, qui propose des activités corporelles, gestuelles et artistiques au public dans un but de développement des capacités de la personne.

A Menthonnex :

- **l'ACSB**, qui propose différentes activités culturelles et sportives.
- **L'ASS**, Cantine et Garderie qui gère donc la cantine et la garderie.

En commun aux deux communes :

- **l'APEMV**, association des Parents d'élèves de Villy et Menthonnex.

De part leur localisation géographique, les communes de Villy et de Menthonnex ont également des liens avec les communes voisines en particulier les communes du plateau des Bornes à savoir : Le Sappey et Vovray-en-Bornes. Elles ont notamment des activités communes :

- **le Club des Bornains du 3^{ème}**, lieu de rencontre, d'échanges et d'activités entre seniors,
- **Le chœur des Bornes**, chorale réalisant plusieurs représentations par an.
- **Le Centre de Loisirs des Bornes**, ouvert depuis 2015 et accueillant les enfants des 4 communes les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

7. Présentation des écoles

Menthonnex et Villy sont, depuis 1996, en regroupement pédagogique.

Ce regroupement a été décidé afin de faciliter l'accueil des enfants des 2 communes et de diminuer le nombre de niveaux par classe.

Menthonnex accueille ainsi les enfants de maternelle et de cours préparatoires (CP) alors que Villy accueille les enfants de cours élémentaires (CE1 et CE2) et de cours moyens (CM1 et CM2).

L'école de **Menthonnex** abrite 5 classes en multi-niveaux afin de répartir 118 élèves de la maternelle au CP. Les effectifs 2016 sont les suivants :

Niveau	PS	MS	GS	CP
Nombre d'enfants 2016-2017	26	33	30	29

L'école de **Villy** quant à elle possède 4 classes pour 103 enfants du CE1 au CM2 également répartis en plusieurs niveaux par classe. Les effectifs 2016 sont les suivants :

Niveau	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre d'enfants 2016-2017	23	32	30	18

Les communes de Villy et Menthonnex disposent chacun d'une cantine scolaire et d'une garderie périscolaire.

II. OBJECTIFS GENERAUX DU PEDT

L'objectif principal de ce PEDT partagé par les deux communes de Menthonnex et Villy, est de développer des activités cohérentes pour l'enfant tout au long de sa journée. Ce projet s'inscrit également dans la continuité du projet d'école.

En accord avec les membres du comité de pilotage, les objectifs de ce projet éducatif sont les suivants :

- permettre à l'enfant de développer ses compétences sociales et civiques dans le cadre d'activités périscolaires ciblées : apprendre à vivre ensemble, à respecter les autres, à accepter la différence, à communiquer,
- Proposer des activités qui satisfassent ses envies, sa curiosité, ses besoins de détente,
- Assurer une continuité avec l'école dans le parcours éducatif de l'élève : respect des règles et des personnes, activités artistiques, scientifiques, littéraires, sportives et complémentaires.

Pour ces 3 années à venir, afin de respecter ces objectifs, il a été décidé de favoriser les activités suivantes :

- activités à **dominantes sportives** avec si possible la participation de l'USEP pour le prêt de matériel,
- activités à **dominantes culturelles** et notamment musicales avec si possible la participation de l'école de musique de Cruseilles,
- activités à **dominantes civiques et sociales** avec entre autre l'éducation morale et civique, la sécurité routière et domestique, le secourisme, le développement durable et l'investissement dans les communes,
- activités ludiques pour mettre en pratique les apprentissages avec par exemple des activités informatiques ou manuelles.
- des aides aux devoirs.

Les activités proposées seront bien évidemment en cohérence avec l'âge des enfants.

III. ORGANISATION GENERALE DU TEMPS DE L'ENFANT

Ce projet s'articule autour de 5 dispositifs:

- l'enseignement scolaire,
- la cantine scolaire,
- les temps d'activités périscolaires (TAP),
- la garderie,
- le centre de loisirs.

Horaires scolaires et périscolaires d'une semaine type

Menthonnex	Villy	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 8h30	7h30 8h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h40 11h40	8h45 11h45	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h40 13h30	11h45 13h25	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 15h45	13h25 15h40	Ecole	Ecole	Centre de loisirs	Ecole	Ecole
15h45 16h30	15h40 16h30	TAP	TAP		TAP	TAP
16h30 18h30	16h30 18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Bien entendu, seul les périodes d'école sont obligatoires, les activités périscolaires (cantine, TAP, garderie et centre de loisirs) sont facultatives selon les besoins des parents.

1. Ecole

Le domaine scolaire ressort de la compétence de la Communauté de Communes du pays de Cruseilles (CCPC).

Modalités d'inscription :

Périodicité : Annuelle

Tarif : Inscription gratuite

Modalités : Inscription auprès de la communauté de commune du pays de Cruseilles.
Les parents sont avertis aux travers des moyens de communication de la CCPC.

Contacts :

Menthonnex
Directeur : Pascal MARCUZY
Adresse mail : ce.0740202T@ac-grenoble.fr
Téléphone : 04 50 68 05 62

Villy
Olivier COBUS
ce.0740206X@ac-grenoble.fr
04.50.68.08.91

2. Cantine, TAP, garderie

A **Menthonnex**, la mise en place et la gestion des activités périscolaires ont été confiées par la commune à l'association « **Cantine et Garderie de Mentonnex** », association créée en juin 1989. Le Président de l'Association est le Maire Adjoint chargé du scolaire.

A **Villy**, la mise en place et la gestion des activités périscolaires ont été confiées par la commune à l'association « **Graines de Favis** », association créée en juin 2014. Le Président de l'Association est un membre du conseil municipal.

Ces deux associations assurent la gestion de la cantine, de la garderie et des temps d'activités périscolaires de chaque commune.

Modalités d'inscription :

Périodicité : Annuelle

Tarif : Il diffère selon les communes

Modalités : Inscription auprès des associations « Cantine et Garderie de Menthonnex » et/ou « graines de Favis ».

Les parents sont informés par mails et/ou au travers des cahiers des élèves.

Les parents peuvent également retrouver les informations sur les sites internet des mairies.

Contacts :

	<u>Cantine et Garderie</u>	<u>Graines de Favis</u>
	<u>de Menthonnex</u>	

Présidents : Bernard SAILLANT

Bernadette CRUZ

Adresse mail : bernard.saillant@free.fr

grainesdefavis@orange.fr

3. Centre de Loisirs des Bornes

En plus des dispositifs précédemment cités, les communes de Menthonnex-en-Bornes et Villy-le-Bouveret, en partenariat avec les communes voisines (Le Sappey et Vovray-en-Bornes), ont mis en place en septembre 2015 un centre de loisirs périscolaire destiné à accueillir les enfants les mercredis après-midi ainsi que durant les vacances scolaires. Ce centre de loisirs est géré par l'association « Graines de Favis ».

Modalités d'inscription :

Périodicité : Inscription annuelle puis par période de vacances.

Tarif : Inscription payante

Modalités : Inscription auprès des mairies ou directement par le Centre de Loisirs.

Les parents sont informés aux travers des moyens de communication des différentes communes et/ou sur les sites internet de ces communes.

Contact:

Directrice : Maryse GERMAIN

Adresse mail : centredeloisirsdesbornes@orange.fr

Téléphone : 04.50.45.70.85

IV. LES MOYENS

1. Locaux mis à disposition

Pour mener à bien cette mission, les locaux mis à disposition par les mairies sont les suivants :

Pour **Villy** :

- Une cantine faisant également office de garderie,
- Deux salles communales,
- Un centre de loisirs sis dans l'ancienne école de Villy,
- Une bibliothèque communale.

Pour **Menthonnex** :

- La garderie dispose de 2 espaces (anciennes salles de classe), l'un au rez de chaussée, l'autre à l'étage.
- La salle communale est utilisée en cas de nécessité pour des activités intérieures demandant plus d'espace
- La cantine est installée dans un bâtiment neuf depuis la rentrée scolaire. Les repas sont livrés en liaison chaude.
- Pour les TAP et la garderie, la cour de récréation, le hall de l'école, une salle de classe et parfois la salle de psychomotricité sont utilisés.

2. Personnel mis à disposition

Pour la bonne gestion des ces activités périscolaires, les deux communes mettent à disposition des associations du personnel communal ainsi que des subventions afin d'employer le personnel encadrant nécessaire.

Pour **Villy**, l'organisation des activités (définition des activités, gestion du planning, gestion des inscriptions) est assurée par un employé communal.

L'encadrement des activités est assuré par plusieurs animateurs qui évoluent en fonction des activités et du nombre d'enfants inscrits. A ce jour, cela représente environ 8 personnes.

Pour **Menthonnex**, L'association « Cantine et garderie scolaire » emploie 4 personnes qui collaborent avec des bénévoles pour certaines activités spécifiques comme l'harmonica.

Les salariés sont des personnes disposant d'une certaine qualification/expérience. Une éducatrice spécialisée vient d'être engagée. Une autre suivra prochainement une formation BAFA. Nous incitons fortement le personnel à suivre une formation qualifiante.

Une employée de la commune est mise à disposition de l'association pour les besoins de la garderie depuis de nombreuses années.

Une ATSEM collabore également lors des TAP.

Au total, ce sont donc 6 personnes qui assurent l'accueil et l'encadrement des enfants au sein d'une équipe stabilisée

Pour les activités du Centre de Loisirs, l'encadrement est assuré par plusieurs animateurs :

- 2 employées communales, BAFD,
- 1 animateur et cantinier,
- 1 autre animateur.

V. ACTIVITES PROPOSEES

1. Temps d'activités périscolaire (TAP)

Villy :

Afin de proposer un parcours cohérent avec le projet pédagogique de l'école élémentaire, différentes activités ont été mises en place dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires :

- **des activités à dominante artistique** au travers de créations notamment en 3 dimensions pour être en cohérence avec le projet d'école,
- **des activités à dominante sportive** en vue de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et de favoriser sa socialisation comme par le biais de la découverte du cirque,
- **des temps calmes** afin de respecter le rythme biologique de l'enfant par le biais d'aide aux devoirs ou d'activités relaxante comme le Qi gong
- **des temps de rencontre** avec des élus et des employés communaux afin de développer leur esprit civique et citoyen (initiation au secourisme, instruction civique)

Chaque année scolaire est divisée en 5 périodes allant de vacances à vacances, soit des périodes d'environ 7 semaines. Chaque activité est construite sur l'ensemble d'une période.

Les enfants sont répartis en 5 groupes. Une rotation est mise en place afin que tous les groupes participent à toutes les activités.

Pour le bon déroulement de ces activités, l'inscription est obligatoire pour la totalité des activités.

Un ou plusieurs animateurs encadrent ces activités.

Menthonnex :

Les petits ont besoin de faire la sieste le plus tôt possible après le repas de midi. Le personnel de la cantine accompagne donc les enfants à la sieste et en assure la surveillance jusqu'à l'arrivée des ATSEM et des enseignants.

Les besoins des enfants sont différents en fonction de leur âge. Nous programmons donc des activités modulées en fonction des âges et aménageons les locaux de manière différenciée en fonction de la situation météo, de leur besoin suivant les jours et le déroulement de la journée scolaire, de leur besoin de calme ou de dépense d'énergie. Tandis qu'une partie du personnel encadrant propose des activités spécifiques, une autre partie offre la possibilité de jeux libres enrichis par la mise en place de matériel de psychomotricité, de bricolage, etc.

Libre choix est laissé aux enfants concernant la participation. Ils se tiennent cependant à l'activité du jour du début à la fin.

Après l'école, les enfants ont souvent faim. Un goûter est donc à disposition à la fin des TAP. Le TAP est ouvert à tous les enfants qui le souhaitent et est gratuit.

Un goûter est à disposition des enfants. Nous recherchons des goûters variés avec un équilibre entre le salé et le sucré et un maximum de produits frais. Le goûter se prend dans 2 endroits distincts, l'un pour les petites et moyennes sections, l'autre pour la grande section et la classe de cours préparatoire. Nous essayons au maximum d'éviter les grands rassemblements, source d'agitation et d'énervement des enfants. Cinq personnes assurent le fonctionnement des TAP.

L'accent est mis sur le besoin de détente suivant les conditions météorologiques :

- Des jeux de cours : ballons, cerceaux, dessins de rue, land art.....
- Des jeux collectifs : 1,2,3 soleil, jeu du facteur, jeu des écureuil, préparation de décors pour l'école.....
- Renforcements ludiques des apprentissages abordés à l'école

2. Garderies

A **Villy**, le temps de garderie permet aux enfants de prolonger les activités débutées aux TAP. L'ouverture de la garderie ayant démarré cette année, les activités ne sont pas encore complètement arrêtées.

A **Menthonnex**, différents ateliers sont organisés chaque jour, en moyenne 3 par jour :

- Les marmitons,
- Espace ludique,
- « Journal de créativité » (journal de bord qui fait la part belle à l'expression sous toutes ses formes : danse, psychomotricité, collages, peintures,...) pour mieux se connaître et mieux vivre ensemble,
- La fabrique à bonheur (cadeaux pour les autres et pour soi),
- Jeux des devoirs,
- Harmonica,
- Récup' et cap' : réalisations manuelles et autres avec un maximum de matériel de récupération (tableau améliorant l'acoustique de la cantine, bracelets, œuvres collectives, land art,...)

Nous tentons de développer plusieurs axes en lien avec le projet d'école et notamment :

- L'éducation à la citoyenneté, l'EMC,
- La souplesse et l'adaptation aux besoins de l'enfant, avec un aménagement différencié et modulable au quotidien,
- Le développement de l'estime de soi avec la mise en place d'activités qui ne mobilisent pas de la même façon les compétences développées à l'école et qui valorisent d'autres compétences moins scolaires,
- L'autonomie dans l'espace ludique par exemple, à la cantine pour les plus grands, des temps de jeu libre avec la présence de l'adulte,

- Le développement de l'altruisme et du respect avec le travail en groupe (jeux de coopérations p.ex.) lors du TAP,
- La découverte de l'environnement local lors des centres aérés, land art durant le TAP,
- Le développement de la motricité fine lors des ateliers.

Les ateliers commencent à 16h30 et durent une heure ou moins en fonction de la réceptivité des enfants.

3. Centre de Loisirs

Le projet éducatif du **centre de loisirs** est de faire découvrir aux enfants le monde qui les entoure et leur environnement proche en l'occurrence le plateau des Bornes.

Cela va se faire au travers d'activités diverses telles que bricolage, ateliers cuisines, sorties natures, etc.

VI. COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage commun réunissant des intervenants des deux communes a été mis en place réunissant :

- Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy,
- Bernard SAILLANT, Président de l'Association Cantine et Garderie scolaire, Maire adjoint de Menthonnex, représentant de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
- Marie-Paule GAILLARD, Adjointe de Villy en charge des affaires sociales,
- Olivier COBUS, Directeur de l'école de Villy,
- Pascal MARCUZY, Directeur de l'école de Menthonnex,
- Bernadette CRUZ, Présidente de « Graines de Favis »
- Maryse GERMAIN, Directrice du Centre de Loisirs des Bornes,
- Rachel TERRY, Conseillère municipale de Menthonnex
- Cédric GAVARD, Conseiller municipal de Villy,
- Myriam LE PALLEC, Représentante de l'association des parents d'élèves,
- Dominique CHAMOT, ATSEM à l'école maternelle de Menthonnex,
- Pascale DACO, Educatrice de l'association Cantine et Garderie scolaire de Menthonnex.

Ce comité de pilotage a pour but de construire et valider en commun ce projet éducatif. Ensuite, il se réunira 2 fois par an afin d'évaluer ce PEDT et de le faire évoluer si nécessaire.

Pour aller plus avant encore dans la collaboration, ce projet sera soumis à la validation du conseil d'école qui se tiendra en octobre 2016.

VII. MISE EN OEUVRE

1. Durée du PEDT

Sauf nécessité de modification décidée par le comité de pilotage, ce projet éducatif est valable 3 ans donc pour la période 2016-2019.

2. Financement

Les activités dans le cadre des TAP sont à ce jour gratuites et prises en charge par les mairies.

La garderie est payante : 1,5 € par demi-heure de présence.

Les activités dans le cadre du Centre de Loisirs sont payantes à la charge des parents. Les tarifs sont indiqués dans le règlement du Centre de Loisirs disponibles en mairie.

Une subvention est également demandée aux communes afin de participer aux frais fixes et aux frais de fonctionnement du centre.

3. Evaluation du PEDT

Pour les activités périscolaires (TAP et garderie), des réunions régulières ont lieu entre les animateurs et les associations « Graines de Favis » et « Cantine et Garderie de Menthonnex » afin :

- de suivre le nombre d'inscrits aux activités et le bon déroulement de celles-ci,
- d'évaluer les besoins matériels et humains nécessaire à la bonne conduite des activités,
- de connaître la satisfaction des encadrants et des élèves,

Pour le Centre de Loisirs, un comité de pilotage a été mis en place entre les 2 communes participantes au projet. Ce comité de pilotage se réunit au minimum 2 fois par an afin :

- de faire un bilan moral sur l'activité du centre,
- de valider les propositions d'investissement,
- de valider les rémunérations des animateurs,
- de valider toute modification de fonctionnement (horaires, tarifs, etc.)

Enfin concernant le PEDT dans sa globalité, le comité de pilotage se réunira au minimum 2 fois par an (mi-année et fin d'année scolaire) afin de croiser nos expériences et d'actualiser et faire évoluer le projet au mieux en fonction des besoins des enfants.

Pour cela, le comité de pilotage évaluera ce PEDT en s'appuyant sur les éléments suivants :

- le nombre de réunion du comité de pilotage dans l'année,
- le nombre d'enfants inscrits aux activités,
- le coût pour la collectivité,
- un sondage envoyé chaque année aux parents afin de connaître leur besoin et celui de leurs enfants ainsi que leur degré de satisfaction.
- Du bilan des enseignants et des différents participants aux activités périscolaires (agents communaux, etc.),
- des observations sur le terrain.